

# Nos assurances et prestations



Édition 2023/24

**Helsana**  
Engagée pour la vie.

# Assurances complémentaires ambulatoires

## TOP

En complément à l'assurance de base : des prestations ambulatoires majeures.

[helsana.ch/fr/top](https://helsana.ch/fr/top)

- ✓ 150 francs par an pour des verres de lunettes et lentilles de contact
- ✓ Contribution aux coûts pour les traitements d'urgence à l'étranger
- ✓ Contribution aux frais d'ambulance en Suisse et à l'étranger

Médicaments	<b>90% des coûts</b> pour les médicaments hors liste prescrits par un médecin**
Traitements orthodontiques	<b>75%, max. CHF 10 000.–/an**</b> Participation aux coûts jusqu'à la 20 <sup>e</sup> année (p. ex. appareils dentaires, extraction de dents de sagesse), sans limitation des valeurs du point tarifaire
Protection à l'étranger	<b>Couverture intégrale en cas d'urgence*</b> Prise en charge des coûts des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport. Les traitements planifiés ne sont pas couverts.
Verres de lunettes et lentilles de contact	<b>90%, max. CHF 150.–/an*</b> Contribution aux coûts des verres de lunettes, lentilles de contact et aides visuelles
Moyens et appareils	<b>90%, max. CHF 1000.–/an</b> pour les moyens et appareils prescrits par un médecin comme les appareils auditifs et tensiomètres, supports plantaires, etc.
Transport et sauvetage en Suisse	<b>Max. CHF 100 000.–/an*</b> Contribution aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse
Formes de thérapies spéciales	<b>75%, max. CHF 3000.–/an**</b> Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.
Protection juridique à l'étranger/de santé	<b>Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.–/litige</b> Pour la protection en matière de droit privé et sur Internet, voir Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA
Traitements ambulatoires	
Prévention	
Promotion de la santé	
Médecine complémentaire	

## SANA

Votre complément : prestations ambulatoires et traitements alternatifs

[helsana.ch/fr/sana](https://helsana.ch/fr/sana)

- ✓ Contribution aux coûts pour la médecine complémentaire
- ✓ Contribution aux coûts pour les mesures de prévention
- ✓ Contributions aux coûts pour la promotion de la santé et le fitness

Médicaments	<b>75% des coûts</b> pour les médicaments de la médecine complémentaire
Traitements orthodontiques	
Protection à l'étranger	
Verres de lunettes et lentilles de contact	
Moyens et appareils	
Transport et sauvetage en Suisse	
Formes de thérapies spéciales	
Protection juridique à l'étranger/de santé	
Traitements ambulatoires	
Prévention	<b>75%, max. CHF 500.–/an*</b> Contribution aux coûts de la prévention médicale, p. ex. vaccins, check-up cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses
Promotion de la santé	<b>75%, max. CHF 200.– par domaine (CHF 500.– pour la grossesse) et par année civile pour des fournisseurs de prestations reconnus :</b> – Fitness (cours et abonnements) – Ecole du dos/corps – Cours des partenaires de coopération d'Helsana – Grossesse
Médecine complémentaire	<b>Ambulatoire : 75% des coûts</b> <b>Stationnaire : 100 %, max. CHF 5000.–/an* pour des fournisseurs de prestations reconnus</b> Contribution aux coûts des médicaments et des méthodes de traitement alternatifs reconnus par Helsana en cas de nécessité médicale, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux

### Rabais sur les assurances complémentaires ambulatoires

**Rabais familial :**  
à partir de 2 personnes 5%,  
à partir de 3 personnes 10%

**Rabais pluriannuel :**  
Pour les nouveaux clients et clientes :  
3 % pour les contrats de 3 ans

\* Couverture partielle au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

\*\* Pas de couverture au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

\*\*\* Souscription uniquement possible en combinaison avec COMPLETA.

\*\*\*\* Délai de carence de 12 mois à compter du début de l'assurance.

## COMPLETA

Toutes les prestations TOP et SANA avec des remboursements parfois plus élevés.

[helsana.ch/fr/completa](https://helsana.ch/fr/completa)

- ✓ 300 francs par an pour des verres de lunettes et lentilles de contact
- ✓ Contribution aux coûts pour les mesures de prévention
- ✓ Contribution aux coûts pour la médecine complémentaire

Médicaments	<b>90 % des frais</b> pour les médicaments hors liste prescrits par un ou une médecin*. <b>75 % des frais</b> pour les médicaments de la médecine complémentaire reconnus par Helsana
Traitements orthodontiques	<b>75 %, max. CHF 10 000.–/an**</b> de participation aux coûts jusqu'à la 20e année (p. ex. appareils dentaires, extraction de dents de sagesse), sans limitation des valeurs du point tarifaire
Protection à l'étranger	<b>Couverture intégrale en cas d'urgence*</b> Prise en charge des coûts des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, de rapatriement en Suisse, ainsi que de sauvetage et de transport (participation aux coûts assurance sociale dès CHF 300.– en EU/AELE) <b>90 %, max. CHF 1000.–/an</b> pour des traitements ambulatoires ciblés ou prescrits par un ou une médecin
Verres de lunettes et lentilles de contact	<b>90 %, max. CHF 300.–/an*</b> de participation aux coûts des verres de lunettes et lentilles de contact
Moyens et appareils	<b>90 %, max. CHF 1500.–/an</b> pour les moyens et appareils prescrits par un médecin comme les appareils auditifs et tensiomètres, supports plantaires, etc.
Transport et sauvetage en Suisse	<b>Max. CHF 100 000.–/an*</b> Contribution aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse
Formes de thérapies spéciales	<b>75 %, max. CHF 4500.–/an**</b> Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.
Protection juridique à l'étranger/de santé	<b>Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 250 000.–/litige</b> Pour la protection en matière de droit privé et sur Internet, voir Helsana Advocare PLUS et Helsana Advocare EXTRA
Traitements ambulatoires	<b>90 %, par des médecins non conventionnés</b> (à l'exception de la psychothérapie)
Prévention	<b>90 %, max. CHF 750.–/an*</b> Contribution aux coûts de la prévention médicale, p. ex. vaccins, check-up cardiovasculaires, examens échographiques, désaccoutumance au tabac, examens pour le dépistage précoce d'affections cancéreuses
Promotion de la santé	<b>75 %, max. CHF 200.– par domaine (CHF 500.– pour la grossesse) et par année civile pour des fournisseurs de prestations reconnus :</b> – Fitness (cours et abonnements) – Ecole du dos/corps – Cours des partenaires de coopération d'Helsana – Grossesse
Médecine complémentaire	<b>Ambulatoire : 75 % des coûts</b> <b>Stationnaire : 100 %, max. CHF 5000.–/an* pour des fournisseurs de prestations reconnus</b> Contribution aux coûts des médicaments et des méthodes de traitement alternatifs reconnus par Helsana, p. ex. ostéopathie, kinésiologie, massages médicaux

### Rabais sur les assurances complémentaires ambulatoires

**Rabais familial :**  
à partir de 2 personnes 5%,  
à partir de 3 personnes 10%

**Rabais pluriannuel :**  
Pour les nouveaux clients et clientes :  
3 % pour les contrats de 3 ans

## COMPLETA PLUS\*\*\*

Vous étendez la couverture d'assurance de COMPLETA avec d'autres prestations et une participation aux coûts plus élevée

[helsana.ch/fr/completa-plus](https://helsana.ch/fr/completa-plus)

- ✓ 200 francs par an pour les verres de lunettes, les montures et les lentilles de contact
- ✓ Participation aux coûts pour la promotion de la santé
- ✓ Participation aux coûts de médecine complémentaire

	En plus des prestations de COMPLETA, <b>90 %</b> du montant excédentaire de la facture, <b>max. CHF 1000.– par an</b> pour les traitements ambulatoires ciblés ou prescrits par un ou une médecin
	– En plus des prestations de COMPLETA, <b>90 %</b> du montant excédentaire de la facture, <b>max. CHF 200.– par an*</b> – Participation aux coûts également pour les montures de lunettes – <b>100 %, max. CHF 500.– par œil et par année civile</b> pour les corrections oculaires au laser****
	<b>100 %, max. CHF 30 000.– par action de recherche</b> en Suisse
	Quote-part de COMPLETA à hauteur de 25 %
	En plus des prestations de COMPLETA, 90 % du montant excédentaire de la facture, max. 500 francs par an*
	– <b>75 %, max. CHF 200.– par an</b> pour les traitements dépassant les frais de COMPLETA, tous domaines confondus – <b>75 % des frais jusqu'à CHF 100.– par an</b> pour les cours de natation pour les bébés et les enfants (jusqu'à 5 ans révolus)
	– En plus des prestations de COMPLETA : <b>15 % des frais jusqu'à CHF 500.– par an</b> pour les traitements ambulatoires – <b>75 %, max. CHF 500.– par année civile</b> pour des thérapeutes et méthodes thérapeutiques non couverts par COMPLETA.

\* Couverture partielle au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

\*\* Pas de couverture au titre de l'assurance de base pour cette prestation.

\*\*\* Souscription uniquement possible en combinaison avec COMPLETA.

\*\*\*\* Délai de carence de 12 mois à compter du début de l'assurance.

# Assurances complémentaires ambulatoires

## PRIMEO

Avantages d'une complémentaire d'hospitalisation pour les interventions ambulatoires.

[helsana.ch/fr/primeo](https://helsana.ch/fr/primeo)

- ✓ Libre choix du médecin lors des interventions ambulatoires
- ✓ Plus de confort et de services en cas d'interventions ambulatoires
- ✓ Contribution aux frais pour les innovations

Libre choix du ou de la médecin	Libre choix de la ou du médecin en cas d'intervention ambulatoire chez un-e partenaire reconnu-e par Helsana
Prestations de confort	Espace de récupération privé, repas, boissons, internet, journaux, parking gratuit ou retour en taxi après les traitements ambulatoires
Hébergement	Max. CHF 1200.-/an, max. CHF 400.-/traitement pour les nuitées qui n'ont pas été prescrites médicalement
Innovations médicales	<b>90%, max. CHF 5000.-/an</b> Formes de traitement et de diagnostic innovantes, p. ex. divers tests génétiques
Transport en Suisse	<b>CHF 500.-/an</b> p. ex. pour transports en commun, taxi, trajets privés
Examens préventifs	<b>Check-up jusqu'à max. CHF 1700.- tous les 3 ans</b> Divers programmes d'examens préventifs, p. ex. check-up médicaux ou en lien avec l'activité physique, la nutrition ou la réduction du stress
Moyens auxiliaires et appareils	<b>Max. CHF 5000.- par an</b> pour les moyens et appareils qui excèdent les prestations de l'assurance de base
Étranger	Pour les traitements ambulatoires ciblés dans un hôpital à l'étranger, après une garantie préalable de prise en charge des coûts

### Rabais sur les assurances complémentaires ambulatoires

#### Rabais familial :

à partir de 2 personnes 5 %,  
à partir de 3 personnes 10 %

#### Rabais pluriannuel :

Pour les nouveaux clients et clientes :  
3 % pour les contrats de 3 ans

## Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana  
0844 80 81 82  
helsana.ch/contact  
helsana.ch/sites

## Distinguée par les meilleures notes.



**COMPLETA** d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. moneyland.ch est le comparateur indépendant des assurances et des banques.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA, TOP et SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.